

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2003

P. J. : 1 projet de délibération

A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé à la section de fonctionnement.

Il est rappelé que l'affectation du résultat doit permettre de couvrir en priorité un éventuel déficit de fonctionnement (report à nouveau débiteur et/ou restes à réaliser) puis le besoin de financement de la section d'investissement. Le surplus éventuel peut être maintenu en fonctionnement ou en dotation complémentaire en réserve.

Ainsi, le compte administratif de l'exercice 2003 approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2004/884 du 29 juin 2004, présente un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement d'un montant de 986.401.962 F, et un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 768.991.645 F.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget 2004 le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2003, d'un montant de 986.401.962 F, comme suit :

- 944.076.794 F en recettes de fonctionnement pour couvrir le résultat des restes à réaliser,
- 42.325.168 F en recettes d'investissement en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 juillet 2004

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatre, le jeudi 12 août à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Christel BERGER
	Gaël YANNO	M. Charles ERIC
	Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Mariannick BABE
	Mme Anne LOSTE	M. Patrick OLLIVAUD
	MM. Pierre MARESCA	M. Heneliko TELEPINI
	Michel VITTORI	Mme Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Gérard VIGNES	Mme Malia MAUGATEAU
05.08.2004	Mme Jacqueline BROQUET	M. Robert VAUTRIN
	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme Sonia LAGARDE
	Mme Francine BEYNEY	M. Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Elisapeta TAOFIFENUA	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	M. André DUBOIS	MM. Michel BOYER
06.08.2004	Mme Unako Eliane IXECO	Christian HENIN
	Mme Anne-Marie MESTRE	Bernard HERPIN
	M. TRAN VAN HONG	Mme Marie-Josée GOMEZ
	Mme Dominique KORFANTY	M. Hamu WAHEO
	M. Alfredo VARRA	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM. Marc Kanyan CASE	M. Hervé GUEGAN
	Laurent BONNEFOND	Mme Mireille LEVY
	Mme Lysiane FLOTAT	MM. Frédéric ANGLEVIEL
Nombre de présents : 34	Mme Martine JONES	Gérald CORTOT
Nombre de votants : 45 (11 procurations)	M. Jean WASMAN	Mme Isabelle OHLEN
	Mme Françoise CORNU	Mme Dominique COVA
	M. Pierre HENIN	M. Jean-Raymond POSTIC
	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY	

Mademoiselle Isabelle CHAMPMOREAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2004/1052
portant affectation du résultat de l'exercice 2003

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2004,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 98/642 du 18 août 1998 autorisant la candidature de la Ville de Nouméa à l'expérimentation au 1^{er} janvier 1999 de l'instruction comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2002/1742 du 26 décembre 2002 relative au budget primitif de l'exercice 2003 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2003/1147 du 27 août 2003 relative à l'approbation du budget supplémentaire 2003 de la Ville de Nouméa,

VU les états des restes à réaliser,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2004/884 du 29 juin 2004 relative à l'approbation du compte administratif 2003 du Maire de la Ville de Nouméa et du compte de gestion du Trésorier de la Province Sud,

VU le compte administratif 2003 présentant un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 986.401.962 F,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global excédentaire après restes à réaliser de 42.325.168 F,

VU la note explicative de synthèse n° 2004/119 du 19 juillet 2004,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 2 août 2004,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du Maire, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2003 d'un montant de 986.401.962 F est affecté au budget 2004 comme suit :

- 944.076.794 F en recettes de fonctionnement (ligne codifiée 002) pour couvrir le résultat des restes à réaliser,
- 42.325.168 F en recettes d'investissement en réserve (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2004 n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer au budget supplémentaire 2004.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S. F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1